

# BOURSE DE PERSÉVÉRANCE

## Bourse des Communicateurs de l'Ontario (FAEO)\*

FICHE D'INFORMATION

### Description de la bourse :

L'Association de la presse francophone a créé, en 2005, un Fonds à La Cité afin d'appuyer les étudiants qui choisissent d'étudier dans le domaine de la presse écrite. Le Fonds vise à encourager la communauté étudiante à partager ses compétences pour faire bénéficier le réseau des journaux francophones en situation minoritaire au Canada. L'Association de la presse francophone et La Cité partagent de nombreuses valeurs dans l'objectif de former la relève de la presse écrite et de contribuer au rayonnement de la francophonie ainsi qu'à la vitalité des communautés francophones. Pour appuyer ces initiatives, l'Association de la presse francophone propose de remettre des bourses de stage annuellement aux étudiants qui choisissent d'effectuer leur stage pratique en région éloignée, soit ailleurs que dans la grande région de la capitale nationale.

### Programme(s) :

- Journalisme
- Design graphique
- Photographie
- Relations publiques
- Publicité et communication marketing

### Critère(s) :

- Être un citoyen canadien ou résident permanent
- Être un résident de l'Ontario (tel que défini ci-dessous)
- Avoir une confirmation que le stage pratique se fera auprès d'un journal membre de l'Association de la presse francophone
- Présenter un budget détaillé présentant les besoins financiers
- Démontrer un besoin financier

**Période de mise en candidature** : 15 octobre au 15 décembre

Pour connaître la valeur et le nombre de bourse disponible pour l'année en cours et postuler pour cette bourse, visitez le : <http://fondationdelacite.ca/bourses/>

Pour des questions concernant la **Bourse des Communicateurs de l'Ontario (FAEO)**, communiquez avec nous en visitant la Fondation de La Cité, à la pièce A1020, ou par téléphone, au 613-742-2493, poste 2424.

FONDATION

**LA CITÉ**  
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS  
ET DE TECHNOLOGIE

\*\*\*

Être un résident de l'Ontario signifie dans ce cas que :

a) l'étudiant a résidé en Ontario pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs jusqu'au début des études postsecondaires à temps plein;

ou

b) le conjoint(e) de l'étudiant(e) a vécu en Ontario pendant au moins 12 mois consécutifs jusqu'au début de l'année en cours d'études postsecondaires à temps plein;

ou

c) le parent de l'élève / beau-parent / tuteur légal / répondant officiel a vécu en Ontario pendant au moins 12 mois consécutifs jusqu'au début de l'année en cours d'études postsecondaires à temps plein.

**\*FAEO : Fiducie d'aide aux étudiants de l'Ontario**